

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 861

présenté par  
M. Mazars

à l'amendement n° 784 du Gouvernement

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 6 BIS, insérer l'article suivant:**

À la fin de l'alinéa 10, substituer à la référence :

« 706-106 »,

la référence :

« 706-106-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.